## GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE (asbl GREOVA)

# COMMUNE DE TROOZ

#### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 5 février 2018 Salle des mariages - rue de l'Eglise 22 - 4870 Trooz

<u>Présents</u>: G. BAILLY, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN (Commune), O. GASPAR, C.MARCK (Echevin), J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME.

**GREOVA:** A. EVRARD, M. VANNI.

Excusés: S. BOVY, M. JAMAGNE, E. VENDY (Echevin).

#### 1) Approbation du PV de la CLDR du 4 mai 2017

Le PV est approuvé sans remarque.

### 2) Présentation des fiches-projets et du classement établi par le Conseil

Madame Evrard présente la priorisation des fiches-projets élaborée par le Conseil communal<sup>1</sup>. Ce dernier a tenté de respecter au mieux le classement établi par la CLDR en sa séance du 4 mai 2017; quelques modifications ont toutefois dû y être apportées suite aux recommandations de l'Administration régionale. En effet, certaines fiches relatives à la valorisation du patrimoine étaient difficilement budgétisables. Or, le Développement rural requiert une budgétisation précise de tous les projets repris dans le lot 1, c'est pourquoi certaines fiches relatives à la valorisation du patrimoine ont finalement été intégrées au lot 2. Monsieur Marck précise que leur inscription en lot 2 ne modifiera en rien leur caractère prioritaire. Certaines estimations budgétaires seront établies en interne alors que d'autres requerront une procédure de marché public et une désignation d'auteur de projet. Madame Evrard ajoute que les budgets devront être établis au plus tard pour la mi-avril 2018 afin de pouvoir clôturer le PCDR avant la période estivale et le présenter idéalement en septembre 2018 (avant la période électorale).

Madame Evrard explique que certaines fiches se retrouvent à la fois dans le lot 0 et dans un autre lot, ce qui signifie qu'une partie des actions peut d'ores et déjà être concrétisée en Groupes de Travail alors que l'autre partie nécessitera probablement une aide complémentaire du Développement rural pour son financement.

Madame Evrard ajoute ensuite que plusieurs fiches ont été ajoutées et/ou complétées afin d'en élargir les possibilités, quitte à recibler certains projets au moment de leur activation, et de répondre davantage aux problématiques énumérées dans l'étude socio-économique. Par exemple, la réhabilitation de deux bètchètes est finalement envisagée afin d'en dédier une à la navigation et l'autre à l'exposition. La fiche-projet relative à la transformation de la chapelle de Trooz en microbrasserie et espace touristique polyvalent a été intégrée au lot 3 afin d'avoir la possibilité d'activer la fiche au cas où le partenariat public/ privé actuellement envisagé n'aboutirait pas. La mise en valeur des circuits-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La classification établie par le Conseil communal est reprise dans le document ci-annexé.

courts a été intégrée à la fiche relative à l'aménagement de la buvette de Nessonvaux. L'acquisition d'un matériel de pointe pour le site du Maka a finalement été transformée en l'aménagement du site du Maka en infrastructure touristique polyvalente au cas où le projet actuellement soumis au Cabinet du Ministre Collin n'aboutirait pas. La préservation d'un lieu de culte en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles a finalement été intégrée au PCDR puisque d'une part, ce projet permet de remplacer celui de la chapelle de Trooz qui a finalement pris une tournure différente et, d'autre part, de répondre au manque d'infrastructures à destination des séniors souligné dans le diagnostic socio-économique. Monsieur Patureau souhaite néanmoins que l'action de désacralisation soit retirée de la fiche puisqu'un espace polyvalent peut être créé sans toutefois nécessiter la désacralisation du lieu.

Monsieur Patureau souhaiterait qu'une liaison entre le Maka et la Gare soit étudiée. Monsieur De Temmerman ajoute cependant qu'Infrabel a émis un avis défavorable quant à la possibilité de créer une passerelle surélevée.

Monsieur Marck précise qu'un cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet a été élaboré. Il va prochainement organiser une visite de terrain avec les bureaux d'étude afin de leur expliquer concrètement ce qui est souhaité pour chaque projet. Le marché sera attribué en fonction de deux critères : le prix et la qualité.

Il est ensuite spécifié que l'aménagement de la Place Emile Vandervelde fait actuellement l'objet d'un appel à projets auprès de la Ministre De Bue. Madame Evrard précise que le Développement rural apprécie que la commune entreprenne des démarches auprès d'autres pouvoirs subsidiants pour la mise en œuvre des projets du PCDR.

## 3) Agenda des Groupes de Travail du 1<sup>er</sup> semestre 2018

Madame Evrard précise que le 21 février 2018 se tiendront deux Groupes de Travail : un premier consacré au patrimoine mémoriel et un second dédié à l'ébauche des brochures relatives aux 6 promenades du réseau pédestre communal. Les deux GT auront pour objectif la répartition des actions entre les membres. En ce qui concerne le GT relatif au patrimoine mémoriel, Madame Evrard explique qu'un subside de 30.000 € a été octroyé par la Province de Liège au Syndicat d'initiative afin de créer un *Musée de la radio, des moyens de communication et du patrimoine* dans l'ancienne Gare de Trooz. Les délais sont relativement courts puisque les commandes doivent être établies pour le 30 juin au plus tard, la réunion de février permettra donc de détailler la contribution attendue de chaque membre. La commune souhaiterait inaugurer ce musée lors des journées du patrimoine en septembre prochain.

Un nouveau GT relatif à la création de panneaux hydronymes sera mis en place en mars 2018. Madame Evrard explique que le Contrat Rivière Vesdre a obtenu une subvention pour la mise en valeur des cours d'eau. La collaboration des membres est donc vivement souhaitée, le projet sera davantage explicité lors du prochain GT (date de la réunion à confirmer).

En l'absence de points divers, la réunion se termine à 20h40.